

Coordination des Accueils de Jour en Isère

La coordination des
accueils de jour

Bilan 2022

Bilan 2022

Perspectives 2023-2024



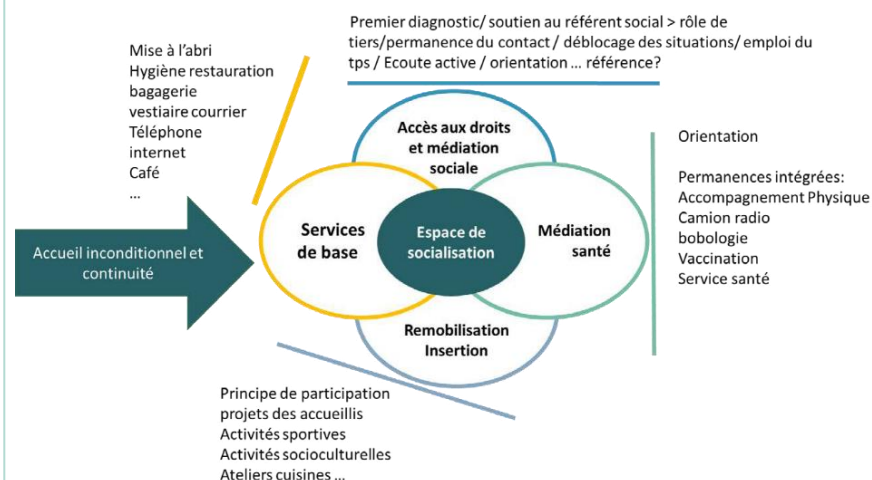
OBSERVATOIRE
DE L'HEBERGEMENT
ET DU LOGEMENT

La coordination des accueils de jour

Depuis 2014 s'est mise en place la Coordination des accueils de jour, composée de 12 structures réparties sur le territoire de l'Isère. L'objectif est d'échanger sur les pratiques professionnelles, les expériences et les difficultés des structures pour apporter une réponse adaptée aux besoins les plus élémentaires des personnes en précarité. Elle se réunit chaque mois et permet de mettre en œuvre une approche territorialisée pour une complémentarité d'action au plus proche des besoins constatés.

Un accueil de jour, c'est quoi ?

L'accueil de jour est, par définition, une structure sociale offrant un accueil inconditionnel à tout public pendant la journée sur des horaires d'ouverture précis. Différents services et prestations sont proposés par des salarié·e·s et/ou des bénévoles au public accueilli. Ces services sont pour la grande majorité gratuits, exceptée une contribution minimum, à titre symbolique, parfois demandée pour les repas/petits déjeuners servis. Les personnes accueillies ont des profils très hétérogènes, mais ont toutes en commun des situations de précarité, d'exclusion, pour certaines d'errance en étant à la rue, et cumulent souvent plusieurs difficultés.



* Pour voir les chiffres plus détaillés par structure, cf « Annexe » (p. 14-15)

La coordination des accueils de jour

En Isère, 12 accueils de jours existent

En Isère, **12 structures** sont reconnues comme des accueils de jour :

- 8 à Grenoble : Femmes SDF, Le Fournil, Point d'Eau, La Bienvenue, Nicodème, Le Secours Catholique, L'Accueil SDF, et l'Escale Saint Marc
- 1 à Voiron : Le Rigodon ;
- 1 à Bourgoin-Jallieu : Interlude ;
- 2 à Vienne : Alfa3a et L'Arche (CCAS de Vienne)

En 2022 * :

146 555 passages dans les 12 structures pendant l'année

Pourquoi une coordination des accueils de jour ?

Chaque structure revêt ses particularités – horaires, services, activités, mode salarial / bénévole – ce qui permet une diversification d'accueil du public. Dans ce contexte, la coordination des accueils de jour permet :

- De communiquer autour des complémentarités des structures tout en les renforçant ;
- De favoriser le partage d'expériences et de pratiques ;
- De mutualiser les moyens lorsque cela est possible ;
- De développer une fonction d'observation sociale, de veille et d'alerte concernant les personnes en situation de grande précarité ;
- De contribuer à la compréhension des besoins des personnes accueillies de façon à adapter les réponses ;
- D'être force de proposition envers les partenaires institutionnels ;
- De donner aux accueils de jour la place de partenaires à part entière aux côtés des acteurs de l'hébergement et du logement.

En 2022, les évolutions ont concerné les publics accueillis, les réponses apportées en termes d'hébergement d'urgence ou encore le fonctionnement des structures.

L'évolution des publics accueillis

Les mineurs isolés

Après une diminution constatée en 2020 et 2021 du nombre de mineurs isolés, due notamment aux effets de la pandémie, les accueils de jour observent en 2022 une hausse significative des mineurs isolés accueillis dans leurs structures.

Les familles

Les familles, qu'elles soient primo-arrivantes ou en situation administrative complexe, sont de plus en plus présentes dans les accueils de jour. Elles se trouvent le plus souvent dans une situation de grande difficulté d'accès aux droits, notamment en ce qui concerne l'hébergement. Ce public « familles » se constitue de familles avec enfants, mais également de femmes seules avec enfants et de femmes enceintes. A titre d'exemple, à Point d'Eau, le nombre d'enfants a triplé tandis que celui des femmes a doublé entre 2021 et 2022.

Les femmes privées de domicile personnel

La question particulière des femmes privées de domicile personnel a fait l'objet d'une intervention de l'Association Femmes SDF lors d'un « 12-14 » d'Un Toit Pour Tous consacré à ce sujet (13/09/2022). Le cahier « Femmes et mal-logement » – réalisé par l'OHL pour alimenter le Rapport sur l'état du mal-logement 2023 de la Fondation Abbé Pierre – s'est notamment basé sur la réalité de terrain de plusieurs accueils de jour, grâce à des entretiens réalisés sur place

D'autres publics spécifiques

D'autres publics spécifiques sont également à prendre en compte. Le Petit déjeuner du Secours Catholique permet notamment de noter la forte présence des personnes relevant de la psychiatrie ainsi que l'arrivée de publics spécifiques des communautés du Maghreb.

L'évolution des réponses d'hébergement d'urgence

La réouverture de l'accueil de nuit pour femmes et enfants

Après six mois de fermeture, l'accueil de nuit pour femmes et enfants a réouvert le 14 décembre 2022. Son nouveau fonctionnement prend en compte les préconisations faites par FPDF, le Secours Catholique et la maison des familles. Un abri temporaire en hôtel pour des hommes a été mis en place, ce qui constitue également une amélioration.

Si la Coordination des Accueils de jour apprécie les avancées des conditions d'accueil de l'abri de nuit, ainsi que l'arrêt de la fermeture des places d'hébergement d'urgence, elle tient à signifier que l'accueil de nuit reste une réponse « dégradée » qui n'offre pas une pérennité de l'hébergement et reste donc bien insuffisante au regard des besoins, notamment lorsque qu'il s'agit d'un public de femmes et d'enfants dont beaucoup ont moins de 3 ans.

Une disparité qualitative entre les différents lieux d'hébergement

La Coordination rappelle également qu'il existe une disparité qualitative entre les différents lieux d'hébergement d'urgence, tant au niveau des locaux que des services disponibles dans ces hébergements (sanitaires, cuisine et accessibilité des transports en commun). Or la mauvaise qualité de l'hébergement d'urgence entraîne des difficultés de vie quotidienne pour et entre les personnes accueillies, et plusieurs d'entre elles font le choix de quitter le lieu d'hébergement.

Une inquiétude persistante quant au faible nombre de places offertes

Concernant l'hébergement, la Coordination reste inquiète devant le nombre important de personnes à la rue dans solution sur l'agglomération grenobloise.

L'évolution du fonctionnement et du budget des structures

L'élargissement de la prime Ségur au secteur social

Les Accueils de jour ont pu bénéficier en 2022 de la prime Ségur à destination des travailleurs sociaux. Cette reconnaissance du travail effectué par les Accueils de jour tout au long de la crise sanitaire a été bienvenue, cependant, la Coordination rappelle que sans un engagement pérenne des subventions, les Accueils de jour risquent de se trouver devant de grosses difficultés financières.

L'interpellation de la DDETS

C'est pourquoi la Coordination appelle l'ensemble de ses financeurs à la vigilance quant au suivi des évolutions des dépenses, qu'il s'agisse de l'augmentation des salaires ou des hausses des tarifs notamment des fluides.

C'est pourquoi, face à la flambée des prix de l'énergie, la Coordination a interpellé la DDETS en septembre 2022, qui a demandé que lui soit remonté le surcoût lié à l'augmentation des fluides. Les autres réponses aux questions posées restent, à ce stade, encore en attente.

Les difficultés de recrutement de travailleurs sociaux

Par ailleurs, les structures d'accueil de jour sont confrontées aux difficultés de recrutement des travailleurs sociaux, ce qui fragilise l'accompagnement des publics et la mise en œuvre des nouveaux projets.

Bilan 2022

Les actualités

Au-delà de ces évolutions, une année marquée par :

De nouveaux locaux

- L'Arche a pu emménager dans de nouveaux locaux.

L'arrivée d'un nouvel accueil de jour – La Bienvenue – et le passage de relais pour un autre – Interlude

- Situés à Grenoble, les locaux de La Bienvenue sont un lieu d'accueil et d'écoute, d'informations et d'orientation ouvert à tous.
- En octobre 2022, le CCAS de la ville de Bourgoin-Jallieu a passé le relais à l'association 2 Choses Lune pour la gestion de l'accueil de jour « L'Interlude ».

Des coopérations renforcées et des actions communes

- Les différents accueils de jour ont activement participé à la Trajectoire 2022-2024 et au PALHDI.
- Ils ont également participé au « Pacte du Pouvoir de Vivre » de l'Isère.

Dans le cadre de la Trajectoire 2022-2024, une réponse commune à l'APP pour l'accès aux droits des personnes accueillies en accueil de jour

La poursuite d'une participation active de la Coordination aux groupes de travail animés et coordonnés par la DDETS dans le cadre de la Trajectoire 2022-2024...

Dans le cadre du « Plan pluriannuel du parc d'hébergement et d'une programmation de l'offre pour mise en œuvre du logement d'abord » - renommé Trajectoire 2022-2024 en Isère - la DDETS a conduit plusieurs ateliers et réunions avec les acteurs associatifs et institutionnels du territoire pour penser les transformations à venir. Ces échanges ont permis de faire émerger des projets à développer portant sur cinq thématiques, parmi lesquelles l'appel à projet (APP) pour l'accès aux droits des personnes accueillies en accueil de jour.

... Qui aboutit à une réponse collective à l'APP pour l'accès aux droits des personnes accueillies en accueil de jour

La Coordination des accueils de jour a été assidue aux différentes réunions de travail, notamment par le biais de Point d'eau qui a accepté d'animer le groupe sur l'accès aux droits.

Cette participation – parce qu'elle permet à l'ensemble des accueils de jour de suivre l'avancée des travaux – a permis de construire une réponse collective de plusieurs acteurs de la Coordination à l'APP portant sur l'accès aux droits des personnes accueillies. Cette réponse, travaillée en concertation avec toutes les associations membres, a finalement été retenue. Elle est adaptée aux publics des accueils de jour, et introduit, en plus de l'accès aux droits, la question de l'accès au numérique.

Dans le cadre de la Trajectoire 2022-2024, une alerte de la Coordination sur le faible nombre des places d'hébergement

Si l'instruction Trajectoire 2022-2024 permet un certain nombre d'avancées dans la réorganisation de l'hébergement, comme peuvent l'être l'abandon de la gestion au thermomètre et l'affirmation de l'orientation de la mise en œuvre du logement d'abord, il n'en demeure pas moins que cette instruction soulève de nombreuses inquiétudes pour les accueils de jour.

La coordination des accueils de jour alerte sur l'effet de la réduction et de la stagnation des places d'hébergements d'urgence sur le territoire. En effet, si la mise en place de ce nouveau dispositif répond bien aux ménages en situation régulière et pouvant remplir les conditions du logement d'abord, il rend très difficile, voire impossible, l'accès à l'hébergement pour les personnes sans droit ni titre, qui vont rester à la rue ou dans des abris de fortune du fait de la stagnation du nombre de places d'hébergement d'urgence, déjà insuffisant.

Pour ce public en grande vulnérabilité, la Coordination constate, déjà depuis 2021, non plus une réponse d'hébergement mais une réponse de mise à l'abri partielle (uniquement pour les femmes et les enfants). Cette réponse est dégradée par rapport à l'hébergement et peu adaptée aux familles avec des enfants en bas âge, même si une amélioration ainsi que la prise en compte des propositions des accueils de jour pour améliorer la réponse existante sont constatées.

La Coordination des accueils de jour et les différents accueils de jour resteront très attentifs à ce public et continueront à interpeller les pouvoirs publics pour que soient trouvées des réponses dignes et pérennes.

Une circulaire du 6 avril 2022, précisant le rôle des SIAO dans le Logement d'abord, qui questionne la mission des accueils de jour

Cette instruction émanant du ministère de la Transition écologique vise à accélérer l'accès au logement des personnes en situation administrative régulière et assurer l'accès immédiat et inconditionnel à un hébergement d'urgence pour toute personne sans abri. Elle précise notamment que toutes les personnes sans domicile feront l'objet d'une double évaluation :

- une évaluation immédiate flash dans un délai-cible de 72h ;
- une évaluation approfondie, dans un délai de 2 mois, réactualisée à intervalles réguliers en fonction des besoins des personnes et de l'intensité de l'accompagnement.

Les évaluations sont saisies par le SIAO, qui pourra proposer un hébergement.

Cette nouvelle instruction questionne les accueils de jour car elle vient percuter plusieurs de leurs principes fondateurs : l'inconditionnalité, l'anonymat et le libre choix de déclencher un accompagnement par les personnes accueillies.

De plus, cette instruction pourrait bouleverser la posture professionnelle des accueillants, les travailleurs sociaux des Accueils de jour pouvant devenir des référents de parcours.

Cette instruction vient donc interroger la mission des Accueils de jour, particulièrement ceux qui bénéficient de financements de l'Etat. Il est important qu'elle puisse faire l'objet d'un débat au sein des associations, mais aussi au sein de notre Coordination.

La Coordination, ainsi que l'ensemble des accueils de jour, seront vigilants au suivi du déploiement de cette directive dans notre département pour que celui-ci respecte les principes fondamentaux des accueils de jour.

Une participation très active à l'élaboration du PALHDI (2021-2027)

La coordination s'est beaucoup mobilisée dans l'élaboration de ce plan pour que l'action des accueils de jour soit prise en compte dans le parcours d'accès à l'hébergement et au logement des personnes.

Grâce à cette participation, le travail des accueils de jours a intégré le PALHDI, avec :

- Une reconnaissance de l'importance du rôle joué par l'accueil inconditionnel des structures : il vise à améliorer l'accès aux droits, à lutter contre le non-recours et à répondre aux difficultés de coordination des intervenants sociaux.
- Un objectif fixé de coordination territoriale du premier accueil, via la création d'un comité technique associant les personnes concernées afin d'optimiser les différents dispositifs.

Pour la coordination des accueils de jour, ces orientations sont une avancée. Elle suivra de très près leur mise en œuvre en siégeant notamment au Comité technique du premier accueil. Sans cela, les problématiques rapportées par les accueils de jour resteraient inaudibles.

Le PALHDI (Plan d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées en Isère) est élaboré et co-piloté par l'Etat et le Département de l'Isère. Il constitue le cadre institutionnel pour cadrer les orientations locales en faveur de l'accès et du maintien dans le logement et l'hébergement des ménages en difficultés.

L'adaptation des locaux

Les recherches de nouveaux locaux se poursuivent à Voiron pour le Rigodon.

Le développement du réseau de partenaires

Ce développement passe notamment par le biais de la convention Logement d'abord avec la Métro ainsi que par la convention avec le Salto.

Le développement et la valorisation de la dimension culturelle des accueils de jour à travers un événement collectif

Les créations artistiques et les activités culturelles sont des supports à la création de lien. Elles permettent de rendre visible l'expression des personnes, de reconnaître leur contribution à la vie culturelle et ainsi de participer à l'épanouissement social des personnes accueillies.

La mise en œuvre d'une réponse collective à l'Appel à projets portant sur l'accès aux droits de personnes accueillies

La réponse à cet APP a réuni Femmes SDF, Le Diaconat Protestant, Point d'Eau et Le Salto (qui interviendra au sein des accueils de jour Le Fournil, Mosaïque, Le Rigodon et Interlude), et se déploie donc sur les territoires de Grenoble, Voiron et Bourgoin-Jallieu.

La poursuite d'une démarche collective de concertation en cas d'appels à projets

Cette démarche collective doit permettre le développement ou la consolidation des actions conduites par les différents accueils de jour en adéquation avec les besoins des personnes accueillies.

L'actualisation du répertoire des accueils de jour (prévue pour 2024)

Le renforcement de la capacité d'interpellation des accueils de jour de la Coordination, en plus de leur participation aux différents groupes de travail

Cette capacité d'interpellation vise notamment à :

- **Garantir l'accueil inconditionnel** du public malgré l'augmentation des passages et l'accueil de nouveaux publics, si besoin en expérimentant de nouvelles formes d'accueil et de fonctionnement.
- **Promouvoir le premier accueil** en poursuivant la reconnaissance de la place des accueils de jour dans le paysage institutionnel, en travaillant notamment à leur pérennité financière dans le respect du sens de leurs actions et des publics accueillis.

Annexe : Fréquentation des accueils de jour pour l'année 2022

Année 2022 *	Le Fournil	Femmes SDF	Nicodème	Accueil du Vieux Temple (distributions de colis alimentaires, petits déjeuners** et repas**)	Point d'eau	Secours Catholique	
						Lavalette	Mosaïque
Nombre de passages	19481	5150	12 146	23 790	32123	23142	3920
Nombre de jours d'ouverture	233	139	220	207	242	196	194
Nombre de passages en moyenne par jour d'ouverture	84	37	55	115	133	118	20

	La Bienvenue	L'Escalé	Le Rigodon Voiron	Interlude Bourgoin-Jallieu	L'Accueil Vienne	L'Arche Vienne	Total
Nombre de passages	3198	768	5000	4603	7811	5423	146 555
Nombre de jours d'ouverture	202	96	242	254	256	215	2 696
Nombre de passages en moyenne par jour d'ouverture	16	8	21	18	31	25	54

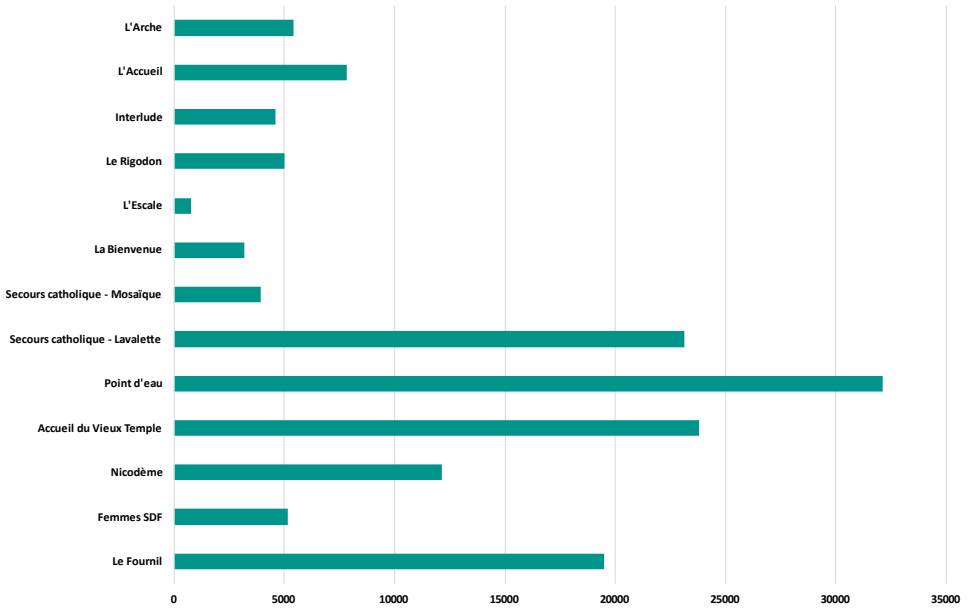
Source : Coordination des accueils de jour en Isère, Année 2022

* De façon générale, les structures peuvent avoir développé des activités en dehors de leur mission d'accueil de jour : quand c'est le cas, les chiffres relatifs à ces activités ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

** Ces deux activités (petits déjeuners et repas) n'ont commencé qu'en septembre 2022.

** Ces données (somme des personnes distinctes) ne sont pas représentatives car beaucoup de personnes sont communes aux différentes structures. C'est pourquoi elles ne sont pas données dans le tableau.

Nombre de passages au total par structure en 2022



Source : Coordination des accueils de jour en Isère, Année 2022



Coordination des accueils de jours

17B avenue Salvador Allende,
38130 Echirolles

contact@untoitpourtous.org

04 76 22 18 21

Référent : Jean-Claude Vial

Métropole Grenobloise

Le Fournil

17 quai de la Graille, 38000 Grenoble

contact@asso-lefournil.org / 04 76 22 35 58

Femmes SDF – Le local des femmes

16 boulevard Jean Pain, 38000 Grenoble

contact@association-femmessdf.fr / 04 76 70 35 29

Nicodème Café Associatif

4 place Claveyson, 38000 Grenoble

nicodeme.cafe@laposte.net / 04 76 51 55 31

Accueil SDF – Le Vieux Temple

4 bis rue du Vieux Temple, 38000 Grenoble

asdf.38@orange.fr / 04 76 42 75 31

Point d'eau

9 rue Joseph François Girot, 38000 Grenoble

direction@pointdeau.org / 06 17 96 68 96

Equipe Mosaïque, Secours Catholique

(1) 10 rue sergent Bobillot, 38000 Grenoble

(2) 14 place Lavalette, 38000 Grenoble

marienoel.rouviere@secours-catholique.org / 06 43 83 74 26

L'escale Saint Marc

1 place Louis Juvet, 38100 Grenoble

fbouchaud@gmail.com / 06 72 99 12 10

La Bienvenue

8 rue Frédéric Taulier, 38028 Grenoble

labienvue@diocese-grenoble-vienne.fr / 04 38 38 00 20

Voiron

Le Rigodon

24 rue Sermorens, 38500 Voiron
lerigodon@free.fr / 04 76 93 26 02

Vienne

Alfa 3a

11 quai Anatole France, 38200 Vienne
natalie.faure@alfa3a.org / 04 37 02 17 28

L'Arche

1 passage Saint Antoine, 38200 Vienne
arche@mairie-vienne.fr / 04 74 78 71 31

Bourgoin-Jallieu

Accueil de jour Interlude

2 allée des Soyeux, 38300 Bourgoin-Jallieu
accueildejour@bourgoinjallieu.fr / 04 74 93 94 90

Coordination des Accueils de Jour en Isère

Bilan 2022

